

Image not found or type unknown



Dettes apres deces de mon père

Par **delmas chantal**, le **01/10/2008 à 18:41**

mon père est décédé ,j'ai touché la somme d'environ 4000euros qui étaient sur ces comptes sans démarche spécifique pour l'héritage.rnrnAujourd'hui l'organisme HLM ou il habitait me réclame 1000 euros après un état des lieux auquel je n'étais pas présente.J'ai saisi la commission de conciliation .rnrnMais j'avais vu un article de loi dont je n'arrive plus à retrouver l'intitulé exact ,disant que je pouvais ne pas payer une dette après avoir touché l'heritage dont j'ignorais l'existence et que pour cela j'avais 5 mois pour en faire la demande.rnPourriez vous me retrouver cette article de loi rnMERCIrnChantal

Par **Visiteur**, le **02/10/2008 à 17:52**

J'ai tendance à penser que cette somme fait partie du "congé" et qu'elle constitue un passif pour la succession. Donc à régler.rnJe vous conseille de poser la question à un notaire ou à l'aide juridictionnelle de votre Mairie ou Préfecture.rnrnMais votre Mère avait-elle réglé un dépôt de garantie?